RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09024
Numéro SIREN : 453 473 159
Nom ou dénomination : PROXIAD

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 53255

ProxiAD
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 38.000 euros
Siège social: 47, rue de Ponthieu – 75008 Paris
453 473 159 R.C.S. Paris

(Ci-après la **"Société"**)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril,

ProxiAD Participations, société par actions simplifiée, au capital de 7.800.000 euros, dont le siège social est sis 47, rue de Ponthieu – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 650 033, associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de ProxiAD Participations de ses fonctions de président de la Société ;

2. Nomination de ProxiAD'Up en qualité de président de la Société ;

3. Pouvoirs pour formalités.

La Société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été avisée de cet ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La lettre de démission de ProxiAD Participations de ses fonctions de président de la Société ;

- La lettre d'acceptation de ProxiAD'Up des fonctions de président de la Société ; et

- Un exemplaire à jour des statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de ProxiAD Participations de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique ;

connaissance prise de la lettre de démission de ProxiAD Participations de ses fonctions de président de la Société ;

prend acte de la démission de ProxiAD Participations de ses fonctions de président de la Société avec effet à compter de ce jour ; et

décide que la démission de ProxiAD Participations est effective à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Nomination de ProxiAD'Up en qualité de président de la Société

L'Associé Unique ;

en conséquence de ce qui précède,

connaissance prise de la lettre d'acceptation de ProxiAD'Up de ses fonctions de président de la Société ;

décide de nommer, en remplacement de ProxiAD Participations, démissionnaire, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

- **ProxiAD'Up**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 47, rue de Ponthieu – 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 911 757 482 et représentée par son président Monsieur Stéphane Levy,

décide que ProxiAD'Up disposera des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la Société ;

décide que ProxiAD'Up percevra une rémunération annuelle de 516.365 euros brut pour l'exercice de ses fonctions de président ; et

rappelle que ProxiAD'Up a d'ores et déjà accepté les fonctions de président de la Société pour le cas où elles lui seraient conférées et déclaré ne pas être frappée de mesures susceptibles de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique ;

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes les formalités et plus généralement faire le nécessaire.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

CB67AE0A1E6C4DD...

L'Associé Unique

ProxiAD Participations

Représentée par ProxiAD'Up

Représentée par Monsieur Stéphane Levy